

CONVOCATION A LA SEANCE PUBLIQUE DU

CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir

mercredi, le 15 décembre 2021 à 9.30 heures
en la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Remich pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

A. Séance à huis clos

1. Démission d'un employé communal, groupe de traitement D2, sous-groupe éducatif et psycho-social

B. Séance publique

2. Création d'un poste d'agent municipal – garde champêtre
3. Adaptation du règlement taxe de la piscine municipale en plein air à Remich
4. Approbation d'une convention avec la « Beschäftigungs Initiativ Réimecher Kanton a.s.bl. »
5. Approbation d'un accord de principe relatif à la participation au projet LEADER « Regional Energiekooperativ Miselerland » et à l'adhésion à la « Regional Energiekooperativ Miselerland »
6. Accord de principe relatif à la mise en place d'un Club Senior régional
7. Approbation de projets de morcellement
8. Approbation d'un acte notarié de cession à titre gratuit au lieu-dit « Route de Luxembourg »
9. Commission de l'environnement : changements au niveau des membres
10. Groupe de travail dans le cadre de la reprise de l'Hospice civil par Servior – désignation d'un membre pour la commission paritaire
11. Remplacement par cinquièmes de la Commission administrative de l'Hospice civil
12. Approbation du budget rectifié de l'exercice 2021 et du budget initial pour l'exercice 2022 de l'Hospice civil
13. Approbation de titres de recettes
14. Communications et informations

N.B : La séance aura lieu sous le régime Covid check et nous vous prions ainsi de bien vouloir vous munir de l'un des trois documents officiellement reconnus, c'est-à-dire un certificat de vaccination, un certificat de rétablissement ou un test certifié négatif.

Remich, le 8 décembre 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le bourgmestre,



le secrétaire communal,

